

**Groupe de Travail n°7
Environnement**

GT7e - Montauban, 18 novembre 2010

1- Objet de la réunion

Cette réunion fait suite à la réunion plénière du 2 novembre 2010 au cours de laquelle les zones sensibles ainsi que les hypothèses de tracés ont été présentées.

Un CD contenant l'ensemble des informations présentées a été distribué à l'ensemble des participants.

L'ordre du jour de la réunion est :

- de recueillir les avis et les contributions des participants sur les zones sensibles,
- de recueillir les avis et les contributions des participants sur les hypothèses des tracés.

2- Déroulement de la réunion

Heure de démarrage de la réunion : 14h00

Heure de fin de la réunion : 16h00

En introduction de la réunion, RFF rappelle les prochaines échéances des études de cette nouvelle étape :

- L'approbation ministérielle du 27 septembre 2010 qui acte le choix d'un fuseau de 1000m environ et de ses fonctionnalités,
- La fin de l'année 2010 va être consacrée à l'optimisation des hypothèses de tracé, à l'étude des demandes de la concertation puis à la fiabilisation de l'ensemble des hypothèses de tracé à mettre à la comparaison,
- L'analyse multicritères comparative de ces hypothèses va être menée durant le premier trimestre 2011 pour être présentée aux instances de décision en avril-mai 2011,
- Sur la base d'une hypothèse de tracé à approfondir, des études précises d'avant projet sommaire seront alors réalisées courant 2011 pour présenter l'hypothèse de tracé proposée aux instances de décision en octobre 2011,
- La validation de cette hypothèse permettra d'affiner le dossier du tracé retenu et de le proposer au ministre pour décision ministérielle en début d'année 2012.

La méthode des études environnementales, ferroviaires et techniques de l'étape 2 (Avant Projet Sommaire) ainsi que la définition et caractérisation des zones sensibles sont également rappelées.

Le principe d'évitement de ces zones sensibles est décrit et la légende des planches sur lesquelles sont représentées les hypothèses de tracés fait l'objet d'un rappel.

Un temps d'échange, d'environ une heure, a été consacré autour des supports cartographiques au 1/10 000 présentant les zones sensibles et les hypothèses de tracés.

Un tour de table a ensuite été effectué pour recueillir les remarques, demandes et contributions des membres du groupe de travail.

3- Synthèse de la réunion

Le tour de tableau effectué suite au temps d'échange autour des cartographies a amené les remarques et contributions suivantes :

- **DRAC, communauté urbaine de Toulouse, CG31** : pas de remarques concernant la présentation des zones sensibles et la présentation des hypothèses de tracés. Prise en compte par RFF des remarques formulées lors des séances précédentes.
- **Maire de Lacourt-Saint-Pierre** : rejette les hypothèses présentes sur sa commune, ne souhaite pas de remblais, renouvelle sa demande de tranchée couverte et souhaite que l'ensemble des hypothèses soit positionné sous le canal et l'autoroute. Le maire indique que les modalités d'accès à la gare nouvelle doivent être prises en compte dans les études d'environnement, la capacité actuelle des RD étant beaucoup trop faible.
- **Maire de Montbeton** : représente l'«association des 31 communes» ; demande un passage en tranchée couverte.
- **ONEMA** : indique que les hypothèses auront un impact sur le territoire et est donc en attente de mesures compensatoires « sérieuses » en cohérence avec le SDAGE.
- **Commune de Saint-Rustice** : indique qu'elle est en attente d'une proposition d'hypothèse dans la zone de recherche de tracé alternatif.
- **SMEAG** : indique qu'ils resteront attentifs lors des études de la traversée de la Garonne et en particulier de son bras mort et plus globalement sur les zones humides.
- **CG82** : approuve le SMEAG et indique qu'une personne au SATESE du CG82 travaille sur les zones humides (coordonnées transmises à RFF lors de la réunion). Le CG82 demande à RFF de se rapprocher de cette personne.
- **DDTM** : indique que les enjeux du territoire semblent pris en compte dans la recherche des hypothèses de tracés.
- **Fédération de pêche** : indique qu'ils resteront attentifs aux mesures compensatoires proposées. Elle indique que le franchissement du canal de la Garonne et de Montech devra être le plus perpendiculaire possible afin de limiter l'impact.
- **DREAL MP** : indique la nécessité d'aller plus loin dans la qualification des enjeux afin de pouvoir limiter l'impact lors des divers franchissements. Des études sur la recherche des mesures compensatoires devront être menées en coordination avec la DREAL MP. Elle indique à RFF de prendre en compte le travail qui avait été effectué sur les zones de compensation créées dans le cadre de la ZAC de Montbartier.

En synthèse du tour de table, RFF indique aux participants :

- que nous travaillons toujours dans la logique d'évitement des enjeux, objet des zones sensibles et des propositions d'HT soumises au groupe de travail. Le travail sur le traitement des impacts résiduels et les mesures compensatoires sera réalisé lors des prochaines étapes.
- qu'un travail étroit entre RFF et l'ONEMA a été engagé, sur le sujet des franchissements et de la prise en compte des enjeux liés aux espèces. C'est un sujet important pour RFF. Ce travail se poursuivra tout au long des études de GPSO. Une réunion de restitution des inventaires écologiques sera programmée mi-décembre.
- que les zones humides représentent également un sujet majeur pour le GPSO. Les études réalisées en 2009 et 2010 (partage des connaissances avec l'ensemble des acteurs et inventaires écologiques) ont permis d'approfondir la connaissance de ces milieux. Ce travail sera poursuivi par des investigations nouvelles en 2011.
- que les trames vertes et bleues feront également l'objet d'une attention particulière, avec le lancement d'une démarche globale sur l'ensemble du GPSO, en collaboration avec les deux régions concernées et les deux DREAL.
- que la concertation sera poursuivie avec les élus, notamment concernant les secteurs sensibles.

4- Demandes de la concertation

Lors de cette réunion, aucune demande précise particulière n'a été formulée sur un complément à apporter à l'étude d'hypothèses de tracés complémentaires.

RFF demande aux membres du groupe de travail de transmettre leurs éventuelles remarques ou observations complémentaires concernant les zones sensibles et les hypothèses de tracés proposées, de manière préférentielle, avant le 5 décembre prochain.
